

JOURNAL DE ROUBAIX

R POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD
ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERCTIONS:
Annonces : la ligne . . . 25 c.
Réclames : . . . 30 c.
Faits divers : . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Gosselin, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, rue Notre-Dame-des-Vertus, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publications.

sant parti libéral conservateur capable de résister à l'entraînement jacobin qui menace d'emporter et le ministère et le gouvernement et la république.

« On lit dans l'Union :
« Le bruit court que M. de Freycinet, voulant se soustraire aux responsabilités de l'application des lois « existantes », est décidé à donner sa démission.
« Quant à M. Lepère, on considère sa retraite comme imminente.
« On parle de la constitution d'un cabinet Ferry-Floquet. Le ministre actuel de l'Instruction publique prendrait la présidence du conseil. »

La Consultation

DES JURISCONSULTES DU GOUVERNEMENT
Sous ce titre on lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Nous apprenons que M. Lepère se trouve depuis quelques jours en possession de la consultation des juristes du gouvernement relative à l'application des décrets du 29 mars.

« Dans cette consultation, les juristes ont prévu l'exécution forcée des décrets pour les cas généraux et les cas particuliers.

« C'est ainsi, par exemple, que pour certains ordres qui, comme les chartreux, les trappistes, les bénédictins, sont liés aux communes, aux départements et à l'Etat par des baux amphitotiques ou des baux ordinaires, les juristes ont dit qu'il est de l'intérêt de l'Etat de respecter ces baux et que son action ne peut porter que sur les membres étrangers de ces deux ordres.

« D'autres congrégations, celles des moines de Saint-Antoine et des franciscains entre autres, habitent des couvents appartenant à des communes qui les ont appelés chez elles; dans ce cas, les conseils municipaux seront consultés, et, s'ils maintiennent leurs décisions antérieures, les moines habitant ces couvents ne seront pas molestés.

« Enfin, en ce qui regarde les congrégations qui habitent des immeubles appartenant à des particuliers, les préfets devront procéder administrativement à leur dispersion, tandis que, pour certains ordres dont un ou plusieurs membres sont propriétaires de l'immeuble qu'ils habitent, la dispersion se fera immédiatement et au besoin manu militari.

« Cette consultation, que l'on devra plutôt appeler le code de la règle de conduite du gouvernement actuel, M. Lepère et ses collègues ont décidé qu'il ne fallait pas l'adresser aux préfets, afin d'éviter les complications qu'amènerait inévitablement sa divulgation. Aussi, pour obvier à cet inconvénient, comme chaque préfet a déjà envoyé au ministère de l'intérieur le dossier de tous les ordres religieux existant dans son département, chaque préfet recevra de vive voix, dans le courant du mois de juin, des instructions particulières, spéciales et précises relatives au cas particulier dans lequel se trouve chaque congrégation de son ressort.

« Nous ajouterons à l'importante communication ci-dessus une autre indication d'une nature toute particulière. En ce qui concerne les couvents de femmes, ceux dont la supérieure est en France seront invités à nouveau à demander l'autorisation, tandis que ceux dont la supérieure est à l'étranger seront fermés, et les membres membres en vue de Lizard. — H. Smith, mousse.

L'Incendie de Bordeaux

« Les journaux de Bordeaux nous apportent quelques renseignements sur le vaste incendie qui a éclaté à Bacalan. « qu'une dépêche nous annonçait avant-hier. Voici le récit du Courrier de la Gironde :

« Ce matin, à huit heures et demie, un immense incendie, dont les lueurs eussent éclairé une grande partie de la ville s'il n'eût été éteint pendant la nuit, a éclaté à Bacalan, dans les bâtiments des magasins des vivres de la marine affectés aussi à un entrepôt de marchandises.

« Un ouvrier venait avec une lanterne de vérifier les alcools pour s'assurer si le liquide ne s'élevait pas à travers les fissures des barriques, lorsque l'air, chargé de gaz alcoolique, a pris subitement feu. L'ouvrier, environné par les flammes, qui ne l'ont que légèrement atteint, a eu le temps de se sauver et de donner l'alarme. La cloche de Saint-Martial et le tocsin de la ville ont annoncé le sinistre.

« De toutes parts on s'est empressé d'accourir; mais le feu, alimenté par les eaux-de-vie s'est propagé avec une rapidité électrique. En quelques instants, l'édifice, qui renfermait environ 2,000 barriques de trois-six, était comme un vaste cirque où les flammes se livraient des combats dévorants la toiture, promptement calcinée, s'élevait entraînant avec elle les charpentes, les fers et une partie des murailles.

« Un peu plus loin, l'incendie attaqua les vins d'Espagne, chargés, comme on sait, d'alcool, qui ruisselaient et s'évaporent en une fumée noireâtre qui obscurcissait l'air.

« On peut évaluer à 5,000 le nombre des foudres, et à 600 celui des barriques de rhum consumés. Une grande partie de tabacs, de sucres, de suifs et d'autres marchandises sont aussi devenus la proie des flammes. Dans le vaste rectangle de l'édifice, borné par les rues de Gironde, de Lormont, des Etrangers et par le bassin à flot.

« Fort heureusement, le zèle des travailleurs et le courage des sapeurs-pompiers ont réussi à empêcher l'abîme des bombes de pétrole. Quelques-unes, dans la rapidité apportée à leur enlèvement, se sont évanouies, et l'huile minérale formait un ruisseau. On a eu hâte de lui opposer un rempart de sable pour l'empêcher de circuler et d'atteindre les bâtiments les plus rapprochés du centre du foyer.

« On a eu aussi l'excellente idée de pratiquer avec la pioche de larges tranchées dans la muraille d'une aile où se trouvait une grande quantité de vins. Par cette ouverture on a pu faire passer les foudres et les rouler sur les bords du Bassin à flot où ils ne couraient aucun risque.

« Les flammes, fougées et attisées par le vent d'ouest, se sont recourbées et ont aussi atteint les Ateliers-Bordeaux, où l'on construit des machines à vapeur. Ces bâtiments sont détruits.

« Le spectacle de cet incendie était effrayant.

« Qu'on se figure un parallélogramme d'une longueur de 300 mètres au maximum de largeur formant un lac rempli par les alcools et par les vins, les fûts sautant en l'air en produisant de longues détonations, et le rayonnement de la chaleur si intense qu'il était presque impossible de s'en approcher.

« Les journaux de Bordeaux, paraissant de deux à quatre heures de l'après-midi, n'ont pu, par conséquent, nous fournir des détails sur les ravages de ce grand sinistre. Mais le télégraphe supplée à leur silence. Une dépêche annonce qu'à six heures du soir on était maître du feu, et que l'on craignait que les pertes subies ne fussent supérieures à deux millions.

La perte de l'Atalanta

400 VICTIMES
On sait que depuis près de deux mois l'amirauté anglaise est sans nouvelle du navire l'Atalanta, qui se suppose englouti dans une tempête, avec 400 élèves de marine.

Le Daily News annonce qu'on vient de trouver à la jonction du fleuve Weaver avec la Versey une bouteille contenant le billet suivant :

J.-M.-L. Atalanta, 16 mars. Ouragan épouvantable, tous les mâts perdus. Nous sommes en vue de Lizard. — H. Smith, mousse.

Lizard est un port à l'extrême sud de l'Angleterre.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 13 Mai 1880.

Il faut que le mauvais effet produit sur la majorité par les incidents de la séance de mardi soit bien flagrant pour obliger les Débat et de leur quiétude habituels. Ces deux officieux, malgré leurs lunettes roses, sont obligés de convenir que les divisions sont à l'ordre du jour parmi les gauches et que M. Lepère n'est peut-être pas à la hauteur de sa tâche. Pourquoi, disent-ils tous deux, le garde des sceaux n'est-il pas venu au secours de son collègue ?

Mais si, comme le prétendent les mauvaises langues des couloirs, il y avait entente préalable entre le président de la Chambre et le ministre de l'intérieur pour supprimer la discussion sur les principaux articles relatifs au droit de réunion et escamoter le vote, que pouvait faire M. Cazot qui, du reste, devait être du complot ?

Il serait curieux de voir, à la reprise de la discussion, si M. Lepère témoigne moins de défiance à la liberté et si, de son côté, M. Gambetta consent à laisser toute latitude aux orateurs de l'extrême gauche. Il y a, du reste, chez toute la presse intransigente une recrudescence d'articles des plus virulents contre le pouvoir personnel du président de la Chambre aujourd'hui véhémentement soupçonné de vouloir aider le gouvernement à empêcher la réforme de la magistrature d'aboutir cette année.

Une portion de la majorité, ce qui s'est passé hier à la réunion de la gauche républicaine le démontre suffisamment, hésite avant de mettre cette réforme à l'ordre du jour, et elle incline pour laisser, à son sujet, les coudees franches au ministère. Malheureusement celui-ci, depuis l'aventure de mardi, se montre tout déconcerté, et s'il n'est pas réconforté par M. Gambetta il en passera par où l'on voudra.

M. Clémenceau a pris ouvertement parti pour Blanqui dans l'élection du Rhône. Ceci témoignerait au besoin des chances du vieux socialiste, vis-à-vis duquel la Chambre va se trouver dans la même situation qu'après l'élection de la première circonscription de Bordeaux. Le député de Montmartre prend évidemment position dès aujourd'hui en vue de cette éventualité. Rien de plus net, au surplus, que son article à ce sujet, dans la Justice. M. Clémenceau déclare ouvertement que l'élection de Blanqui ou l'amnistie plénière, c'est la même chose, et que les pouvoirs publics ne pourraient plus ajourner cette mesure de clémence et d'oubli sans forfaire au suffrage universel.

Il faut donc s'attendre à en voir de belles au Palais Bourbon si Blanqui est élu à Lyon. En effet, comme le fait observer la Justice, il n'est pas bien sûr que la Chambre, à l'approche des élections générales, montre un très vif empressement à entrer en lutte avec une fraction considérable du suffrage universel pour la plus grande gloire d'une politique dont elle commence à sentir le danger. En tout cas, la discussion sera vive, car le sort du ministère y est attaché, et, vous le savez, après M. de Freycinet, c'est M. Gambetta président du conseil, que réclament M. M. Clémenceau et ses amis.

Il n'y a pas moins, actuellement, de

quatre candidats au fauteuil présidentiel de M. Martel. Ce sont M. Pelletan, pour l'extrême gauche, M. Le Royer pour la gauche républicaine, M. Carmon pour le centre gauche et M. Jules Simon pour les dissidents du centre gauche et de la droite. Ceci vous expliquera pour les efforts, afin de faire revenir M. Martel sur sa démission, laissez aujourd'hui à désirer; il y a trop d'intérêt au succès des trois candidats des gauches, lesquelques d'ailleurs sont aujourd'hui perdue qu'elles l'emportent sinon au premier tour, du moins au second sur leur adversaires; et ce n'est plus que sous l'influence de N. Gambetta que l'on continue à assiéger M. M. Martel. Celui-ci, du reste, est dans une impossibilité si manifeste de présider, puisqu'il ne seulement il ne quitte pas sa chambre, mais qu'il ne peut parler qu'autant que le lui permet son médecin, qu'il y a vraiment cruauté à ne pas le laisser tranquille.

M. Jules Grévy est revenu, hier, de sa visite au président du Sénat, complètement convaincu de la nécessité de lui donner un successeur et l'on annonçait tout-à-l'heure, dans les couloirs de la Chambre, qu'il n'avait pas dissimulé, sur ce point, sa façon de penser aux ministres. Quoiqu'il en soit, M. Jules Simon affecte d'être dans les meilleurs termes aussi bien avec ses collègues de la gauche qu'avec ceux de la droite. Ses intimes prétendent qu'il a insisté les préférences du Président de la République. Mais il y a probablement beaucoup à rabattre dans ses assertions. En somme, sans M. Gambetta et l'influence dont il dispose, il y a longtemps que M. Jules Simon serait président de la première Chambre. Ses talents, son expérience, ses services passés et sa modération bien connue le recommandent pour remplir ce poste éminent.

Le Conseil d'Etat ayant maintenu son avis précédent relatif à l'exclusion du concours pour l'auditorat, des aspirants pourvus de diplômes émanés des jurys mixtes, M. Cazot se voit dans la nécessité de ne pouvoir donner à M. Baragnon et à ses amis la satisfaction amiable qu'ils demandaient pour retirer leur proposition. Celle-ci suivrait donc son cours et le rapport en serait déposé prochainement sur le bureau du Sénat. Cependant comme il y a certitude pour le Cabinet d'être battu en cette occasion, on persiste à croire que le garde des sceaux finira par trouver un expédient quelconque pour se tirer d'affaire.

Ainsi qu'on le prévoyait généralement, c'est M. Rousset, avocat, ancien bâtonnier, qui a été élu aujourd'hui membre de l'Académie Française, en remplacement de M. Jules Favre. M. Rousset n'avait d'autre concurrent sérieux que M. Manuel, auteur des Ouvriers, porté par les libéraux-penseurs. En somme, si cette nomination affirme une fois de plus les tendances conservatrices de l'Académie, il serait difficile d'admettre qu'elle ait un caractère vraiment littéraire. Sans offenser autrement le nouvel élu, on peut dire qu'il y a au Palais des avocats qui méritait autant que lui les palmes académiques.

La Bourse, bien tenue d'abord, a faibli vers la fin du marché. Les consolidés ont monté de 1/8, ce qui les met à 99 5/16, mais cette fermeté n'a pas suffi pour maintenir les cours.

Je vois encore Sébastien, paraissant de vant ce salon brillant, franchement le visage altière, superbe du Cid, exhalant ces accents étonnants par la passion : « A moi, comte, deux notes ! »

J'avais devant les yeux, la plus belle incarnation du type : la hardiesse de la physiologie, l'audace du regard, la conviction du geste, l'ardeur concentrée du débit, la noblesse du port et de l'attitude, tout ensemble propre à remuer les foules, à faire vivre dans la même un grand souvenir ! Mais, après cette scène, notre enthousiasme devait redoubler, car on nous dit que Sébastien se jetant aux

concert d'éloges, de félicitations. Mes parents furent entourés, fêtés, enivrés. Je vis M. de Parny présenter à Luz un gros bouquet de fleurs de serre, qu'il avait lui-même cueillies à la nuit.

Seul, don Manuel se tenait à l'écart; sa gravité espagnole s'était à peine démentie et j'aurais cru à de la froideur, sans l'éclair de son oeil sombre.

Lorsque l'agitation fut un peu calmée, la duchesse proposa de danser; puis, après, on fit de la musique.

Elise joua fort gracieusement un nocturne; quelques jeunes femmes chantaient; enfin on mit Luz au piano.

Encore sous le coup des émotions qu'elle venait de subir, elle en ressentait un certain trouble qui nuisait à son jeu : je lui trouvai moins de netteté, d'assurance, d'entraînement, et je vis qu'elle se souffrait, quoiqu'on l'entourât de louanges excessives. Sa physiologie portait une expression de lassitude et je m'approchai d'elle en le remarquant.

— Tu es fatiguée, dis-je.
— Je ne sais pas... mais j'ai si mal joué ! Je suis sûre que tu m'importunes en me disant cela. Tu n'as rien de mieux à me proposer ?

— Tu l'es trompée. N'est-ce pas, don Manuel ? repris-je en me tournant vers le comte assis près du piano. — N'est-ce pas, elle n'a pas si mal joué ?
— Il tressaillit comme au sortir de pensées absorbantes :
— Qui donc demande mon avis ? est-ce votre sœur ?
— Oui, c'est moi, dit Luz bravement avec un sourire.

— Eh bien... mais, je crois que vous avez fait des progrès depuis que je vous ai vue...
— Il faut admettre qu'il y a du vrai là-dedans, répondit-elle en riant, car, à cette époque, je ne vous ai rien joué du tout, je ne savais rien.

Luz rougit péniblement, puis levant franchement les yeux :
— Vous n'êtes pas méchant, don Manuel. Vous n'aimez pas vous moquer de mes enfantillages ?

— Pourquoi ne me croyez-vous pas méchant ?
— Peut-être parce que... vous voudriez en avoir l'air...
— Très-bien ! A sept ans vous improvisiez à quinze vous lisez à travers les cours, à vingt...
— A vingt ans, elle saura probablement les briser ! ajouta d'un ton sarcastique M. de Parny qui s'était approché.

Le comte de Guerra le regarda un instant d'un air glacial, puis lui tourna le dos :
— J'espère, mademoiselle Luz, que si je ne suis pas méchant, quoiqu'en ayant l'air, vous, vous êtes bonne tout en le paraissant. Vous comprenez une plaisanterie, dit-il très-sérieusement.

Et elle de même :
— J'aime encore mieux des conseils vrais.

— Vous les aurez, répliqua-t-il avec « bonté ».

— Les meilleurs pour moi, peut-être, seraient de vous entendre encore... mais, je vous en prie, pas cette effrayante ballade de Schubert !

— Ne craignez rien, répondit-il en se mettant au piano. Vous avez eu assez de tragique ce soir. Nous allons chercher quelque chose pour reposer cette petite tête.

Il commença alors un de ces chants populaires basques, renommés pour leur charme poétique. Ce peuple, éminemment musical, est plutôt chanteur, que poète. Un auteur prétend même que le nom de Cantabres, sous lequel les Basques étaient connus des Romains, vient de *Khantor Ber*, qui signifie « doux chanteurs ».

lait sa nature et qui donnait une expression marquée au moindre chant.

Voici ce qu'il nous faut entendre d'abord en dialecte de la basse Navarre, puis en français :

Le petit oiseau dans sa cage
Chante tristement
Quoiqu'il ait de quoi manger
Et de quoi boire
Mais il voudrait être dehors
Parce que, parce que
Rien n'est beau que la liberté.

Au moment de reprendre la seconde strophe, il se pencha vers Luz :
— Vous avez bien saisi le chant et l'harmonie, lui dit-il à voix basse ; eh bien, maintenant ajoutez-y une seconde partie.

— Jamais je n'oserai.
— Si, je vous soutiendrai.

Et rien de délicieux comme ce duo improvisé, entre ces deux voix expressives, sur ce chant plaintif et suave, dont les derniers accents semblaient planer dans les airs, et s'exhaler en un suprême élan vers le pays de l'idéal, vers les terres promises de l'âme libre !

Le succès fut immense et j'entendis ma mère dire à don Manuel :
— Merci ! vous m'avez fait respirer une bouffée de l'air de vos montagnes.

— Puisque ce chant vous fait plaisir, madame Meyriel, je vous en laisserai une copie. Mlle Luz pourra vous le répéter.

— Trouvez-vous que sa voix mérite l'étude ?
— Sans aucun doute.
— Mais elle est si délicate ! soupira ma mère.
— Ce n'est pas une étude sérieuse et bien réglée qui la fatiguerait, répondit gravement don Manuel. Ce sont plutôt des soirées comme celle-ci.
— Je suis d'accord avec vous, mon cher Manuel. J'ai bien peur qu'il faille chercher une atmosphère spéciale à ma pauvre petite fille.

(A suivre.)

Mon père qui n'aimait guère à émettre un jugement avant d'avoir réfléchi, resta un moment silencieux, puis :
— Je veux bien admettre, don Manuel, que ce petit peuple est peut-être plus grand que bien des nations; il reste uni dans son indépendance...
— Dans sa foi, dans ses libertés, continua le comte de Guerra, dans son individualité. Placé entre deux nations rivales, forcé de défendre ses droits au prix d'un sang qui enrichit le sol où il coule, il s'est vu amoindrir sans qu'on pût l'abaisser, et ses enfants, forcés de se resserrer, n'acquiescent que plus de force pour affirmer leur indépendance. Le Basque, ainsi des races de l'Occident, immuable au coin des Pyrénées, a vu toutes les nations passer devant lui : Carthaginois, Celtes, Romains, Goths et Sarrasins. Nos jeunes antiquités lui font pitié. Un Montmorency disait à l'un d'eux : « Savez-vous que nous dabons de mille ans ? — Et nous, dit le Basque, nous ne datons plus. »
— Je songerai à refaire un tour chez ces gens-là ! s'écria languissamment M. de